

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

16 septembre 2020

La version Internet fait foi

Département présidentiel – Chancellerie d'Etat

Service communication et information

Rue Henri-FAZY 2 • 1204 Genève

Tél. +41 (0) 22 327 90 90 • communication-pre@etat.ge.ch • www.ge.ch

Sommaire

| | |
|--|---|
| Genève | 4 |
| Rencontre avec le Conseil administratif de la Ville de Genève | 4 |
| Réalisation d'au moins 20% de propriétés par étages en zone de développement | 4 |
| Approbation des comptes et du rapport de gestion 2019 du Fonds intercommunal d'assainissement | 5 |
| Modification des conditions d'exploitation et de remise en état d'une gravière sur le territoire des communes de Laconnex et d'Avusy | 5 |
| Entrée en vigueur de lois | 6 |
| Agenda des invitations à la presse | 8 |

Rencontre avec le Conseil administratif de la Ville de Genève

Le Conseil d'Etat a été reçu ce jour par le Conseil administratif de la Ville de Genève dans le cadre d'un déjeuner de travail.

Cette rencontre traditionnelle a été l'occasion d'aborder différentes thématiques d'actualité, parmi lesquelles le projet de loi sur l'hébergement d'urgence, la planification scolaire et les bâtiments, la politique relative à la mobilité douce ou encore la formation professionnelle.

Réalisation d'au moins 20% de propriétés par étages en zone de développement

Le Conseil d'Etat a répondu à une [motion](#) qui lui a été renvoyée par le Grand Conseil en avril 2019, portant sur la réalisation de logements en propriétés par étages (PPE) dans les périmètres de déclassement de Cointrin-Est et de Cointrin-Ouest. Les lois de déclassement de ces deux périmètres ([lois 12316](#) et [12317](#)), adoptées par le Grand Conseil le 10 avril 2019, ont fait l'objet d'un référendum soumis en votation populaire le 9 février 2020. Le [résultat de ces votations](#) a été sans appel, la population ayant clairement refusé la densification de ces deux zones villas, proches de l'aéroport.

Au vu de ces résultats, la motion mentionnée est devenue sans objet. Le Conseil d'Etat répond dans ce sens au Grand Conseil, mais saisit également l'occasion de rappeler l'accord récemment conclu entre le gouvernement et la majorité des partis politiques représentés au parlement, qui détermine la nouvelle répartition de logements à réaliser en zone de développement (voir [communiqué du DT du 28 août 2020](#)).

Cet accord s'est matérialisé dans la [loi 12762](#), adoptée par le Grand Conseil le 28 août dernier. Avec cette loi, le canton se dote d'un cadre juridique clair, qui permet d'assurer une couverture de l'ensemble des besoins de la population, allant du logement d'utilité publique à la propriété par étages, en passant par des logements locatifs non subventionnés pour la classe moyenne.

Concernant plus spécifiquement la réalisation de logements en PPE, les nouvelles dispositions de l'article 4A de la [loi générale sur les zones de développement](#) permettront la réalisation d'un minimum de 20% de logements en propriétés par étage dans les périmètres de développement. En ce sens, le Conseil d'Etat répond aux vœux des motionnaires et ce faisant, Genève se donne les moyens de garantir une vraie mixité sociale partout où l'on construit.

Pour toute information complémentaire: Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, DT, T. 022 546 60 47.

Approbation des comptes et du rapport de gestion 2019 du Fonds intercommunal d'assainissement

Le Conseil d'Etat a approuvé les comptes et le rapport de gestion du [Fonds intercommunal d'assainissement \(FIA\)](#) pour l'exercice 2019.

Le résultat de l'exercice 2019 est excédentaire de près de 10 millions de francs. Cet excédent est à mettre en perspective avec le montant de 130 millions de francs engagé par le FIA à fin 2019 pour financer les travaux en cours ou à venir.

Une mise à jour de la planification technique et financière des plans généraux d'évacuation des eaux des communes pour les dix prochaines années sera lancée en 2021, afin d'évaluer l'opportunité d'un abaissement éventuel du montant des taxes.

Le FIA, qui a connu sa cinquième année d'activité en 2019, a pour mission d'assurer le financement de l'entretien, de l'exploitation, de la mise aux normes et de l'extension du réseau secondaire d'assainissement des eaux des communes. Il est alimenté par trois sources de revenus: la taxe annuelle d'utilisation du réseau secondaire perçue auprès des consommateurs d'eau, la taxe annuelle sur les voiries publiques perçue auprès des communes et du canton, et la taxe unique de raccordement perçue lors de la délivrance d'une autorisation de construire.

Pour toute information complémentaire: M. Alain Wyss, directeur du service de la planification de l'eau, DT, T. 079 311 18 26.

Modification des conditions d'exploitation et de remise en état d'une gravière sur le territoire des communes de Laconnex et d'Avusy



Le Conseil d'Etat a adopté le plan d'extraction du lieu-dit "Allues, Champ Courbe et Manchettes", sur le territoire des communes de Laconnex et d'Avusy.

Ce plan d'affectation modifie les conditions d'exploitation et de remise en état de la gravière fixées dans le plan d'extraction adopté par le Conseil d'Etat le 6 avril 2016. Il a fait l'objet d'un rapport d'impact sur l'environnement, qui a permis de définir les mesures concernant les contraintes techniques et environnementales

liées à l'exploitation.



Pour toute information complémentaire: M. Jacques Martelain, géologue cantonal, directeur du service de géologie, sols et déchets, DT, T. 022 546 70 70.

Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

| Loi | Auteur du PL initial | Entrée en vigueur |
|---|----------------------|---|
| Loi du 26.06.2020, octroyant à l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire une concession d'occupation du domaine public (12697) | Conseil d'Etat | Samedi 19 septembre 2020 (lendemain de la publication de l'arrêté dans la Feuille d'avis officielle) |
| Loi du 26.06.2020, ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de 53 000 000 francs relatifs au réaménagement du noeud tramway de Cornavin, à l'amélioration des transports publics sur la route de St-Julien et au déploiement de deux nouvelles lignes de bus électriques à recharge rapide (12554) | Conseil d'Etat | Samedi 19 septembre 2020 (lendemain de la publication de l'arrêté dans la Feuille d'avis officielle) |
| Loi du 26.06.2020, modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (LRGC) (B 1 01) (Cohérence de la procédure de vote) (12629) | Grand Conseil | Samedi 19 septembre 2020 (lendemain de la publication de l'arrêté dans la Feuille d'avis officielle) |
| Loi du 26.06.2020, modifiant la loi sur le réseau des transports publics (LRTP) (H 1 50) (12553) | Conseil d'Etat | Samedi 19 septembre 2020 (lendemain de la publication de l'arrêté dans la Feuille d'avis officielle) |
| Loi du 26.06.2020, ouvrant un crédit d'investissement de 1 715 000 francs pour la création d'un Centre cantonal de biométrie et l'acquisition de ses équipements (12633) | Conseil d'Etat | Samedi 19 septembre 2020 (lendemain de la publication de l'arrêté dans la Feuille d'avis officielle) |
| Loi du 26.06.2020, d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LaLJA) (I 3 11) (12638) | Conseil d'Etat | 1er janvier 2021 |
| Loi du 26.06.2020, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Avusy (création d'une zone 4B protégée et d'une zone de verdure, au lieu-dit "Creux-du-loup") (12491) | Conseil d'Etat | Samedi 19 septembre 2020 (lendemain de la publication de l'arrêté dans la Feuille d'avis officielle) |
| Loi du 26.06.2020, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Onex (création de deux zones de développement 3, d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public, d'une zone de verdure et d'une zone des bois et forêts au lieu-dit «Les Moraines-du-Rhône») (12618) | Conseil d'Etat | Samedi 19 septembre 2020 (lendemain de la publication de l'arrêté dans la Feuille d'avis officielle) |

| Loi | Auteur du PL initial | Entrée en vigueur |
|--|----------------------|---|
| Loi du 26.06.2020, modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 6 05) (12537) | Conseil d'Etat | 1er juin 2020 |
| Loi du 25.06.2020, approuvant le rapport de gestion de l'Hospice général pour l'année 2018 (12540) | Conseil d'Etat | Samedi 19 septembre 2020 (lendemain de la publication de l'arrêté dans la Feuille d'avis officielle) |
| Loi du 25.06.2020, approuvant le rapport de gestion de l'Hospice général pour l'année 2017 (12334) | Conseil d'Etat | Samedi 19 septembre 2020 (lendemain de la publication de l'arrêté dans la Feuille d'avis officielle) |

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

| Date | Sujet | Lieu | Dpt | Contact |
|-----------------------|---|--|------------|---|
| 17 septembre 10h00 | Présentation du projet de budget 2021 de l'Etat de Genève | Aula du Collège Voltaire 21, rue Voltaire | CE | Tatiana Oddo (DF) T. 022 327 98 21 Philippe Dunant (DF) T. 022 327 98 07 |
| 22 septembre 11h00 | Déploiement du dispositif de coordination des soins de la personne âgée fragile (COGERIA) | Direction générale de la santé, salle 008, rez-de-chaussée 8, rue Adrien-Lachenal | DSES | Laurent Paoliello T. 079 935 86 75 |